

Domaine Public

domainepublic.ch

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications
d'adresses

5 novembre 2004
Domaine Public n° 1622
Depuis quarante et un ans,
un regard différent sur l'actualité

A votre bonne pondération

André Gavillet

La RPT est un objet à réformes multiples. Certaines sont souhaitables, d'autres sont à rejeter. Mais le peuple et les cantons sont appelés à approuver ou refuser le tout sans nuances. C'est oui ou non. Dès lors deux attitudes sont possibles. Ou le citoyen se focalise sur un point si essentiel qu'à lui seul il détermine son choix, ou il pondère chacune des réformes et, en fin d'exercice, choisit comme l'on calcule une moyenne générale.

D'abord la péréquation financière. Le transfert de ressources par la Confédération et les cantons riches en faveur des moins nantis est approuvé par tous sauf un parmi ceux (Zoug) qui sont mis à contribution. Les modalités du transfert sont innovantes: obtenir le maximum de sommes non affectées, ce

Tout compte fait

Jean-Daniel Delley

On pourrait bien sûr imaginer une autre répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, par exemple un désenchevêtrement plus poussé. On pourrait aussi argumenter que seul un redécoupage du territoire national sauvera le fédéralisme. Et la nouvelle péréquation financière, pourquoi ne bride-t-elle pas plus fortement les possibilités de sous-enchère fiscale entre les cantons? La liste est longue des critiques possibles à cette importante réforme qu'est la RPT. Pourtant aucune en particulier, pas plus que leur addition, ne justifie un refus. Car avant toute chose, il faut considérer la situation actuelle. La RPT est en tous points préférable au statu quo, quand bien même elle n'est pas exempte de défauts.

La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons suscite le débat. L'évaluation des pour et des contre pousse André Gavillet à exprimer une certaine défiance à l'égard du projet, tandis que Jean-Daniel Delley préfère le défendre redoutant les dangers du statu quo.

qui laisse aux cantons récipiendaires le maximum de liberté. En revanche, ces ajustements sont conçus de telle manière que le système fiscal suisse en soit conforté. Approuver la péréquation, ce sera aussi faire de la concurrence fiscale un principe constitutionnel! L'article 135 le précisera: «maintenir la compétitivité fiscale des cantons à l'échelle nationale et internationale». Pondérez!

La péréquation prendra en compte les charges spécifiques des villes. Plusieurs responsables de communes y voient l'aboutissement d'un long combat. La rédaction constitutionnelle est pourtant extrêmement prudente puisqu'elle ne mentionne que «compenser les charges excessives des cantons dues à des facteurs socio-économiques.» Seuls les cantons sont cités. Mais la reconnaissance implicite de la spécificité des centres urbains est considérée comme une victoire. Pondérez!

Car le système actuel est arrivé à un tel point de complexité qu'il a perdu toute lisibilité et dilue les responsabilités. Le mode de subventionnement - proportionnel au coût - pousse les bénéficiaires à la dépense et les met sous tutelle. Les tâches spécifiques accomplies par les agglomérations et les dépenses qu'elles engendrent sont ignorées de Berne. Quant à la péréquation, elle n'a pas empêché le fossé entre cantons riches et pauvres de se creuser.

Qu'espérer d'un échec de la RPT en votation populaire? Une amélioration du projet? Le climat politique actuel permet d'en douter. C'est donc pour de nombreuses années encore qu'il faudra vivre avec un arrangement bancal qui ne satisfait plus personne.

Les opposants de droite - le canton de Zoug et l'UDC zurichoise en particulier -

suite en page 2

suite en page 2

La collaboration intercantonale

La RPT encourage les cantons à régler ensemble leurs divergences. De plus, elle autorise la Confédération à imposer les conventions intercantionales. Son rôle d'arbitre et de conciliateur se renforce et gagne ainsi en légitimité.

L'ambition première des experts des cantons et du Conseil fédéral était de réfléchir à une réorganisation territoriale de la Suisse. Sujet d'étude intéressant autour d'une caisse à sable, mais politiquement irréaliste. Ils ont donc planché, plus modestement, sur les moyens de stimuler la collaboration intercantonale. Les innovations proposées sont de trois ordres. Premièrement élargir le droit intercantonal, en autorisant un organe intercantonal à édicter pour sa mise en œuvre ses propres règles, pour autant qu'elles soient conformes à la convention qui l'institue. Les Parlements cantonaux seraient ainsi déchargés d'adopter en commun, à la virgule près, des dispositions identiques. Deuxièmement, le Conseil fédéral propose un modèle d'accord-cadre intercantonal qui pourrait régler

les problèmes d'indemnités, les prestations, les différends. Enfin, il prévoit neuf domaines (exécution des peines et des mesures, universités cantonales, hautes écoles spécialisées, institutions culturelles d'importance supra régionale, gestion des déchets, épuration des eaux usées, transports en agglomération, médecine de pointe et cliniques spéciales, institutions d'intégration et de prise en charge des personnes handicapées) où la Confédération pourra donner force obligatoire à des conventions intercantionales, à la demande des cantons intéressés. C'est la disposition la plus intéressante, bien qu'elle choque certains fédéralistes. Pratiquement elle aura pour effet non pas d'imposer des contraintes à un canton récalcitrant, mais de mettre la Confédération en situation d'arbitre et de conciliateur. Rôle que l'on ne

peut obtenir que si l'on a les moyens de contrainte qui donnent leur poids aux arguments de persuasion.

Ce qu'il faut regretter c'est que les cantons eux-mêmes n'aient pas pris l'initiative en ce domaine. Des accords-cadre plus imaginatifs que le modèle fédéral sont concevables. DP avait esquissé quelques possibilités (cf. numéro spécial 1386, *La collaboration intercantonale*). Par exemple, pour le contrôle démocratique d'une institution intercantonale, il serait possible de décider qu'elle ait comme responsable politique le magistrat d'un canton (canton Vorort, en quelque sorte) qui réponde de la gestion devant tous les Parlements cantonaux et qui le fasse personnellement à la tribune. Au lieu d'être lointaine et inaccessible, l'institution intercantonale aurait une présence physique. *ag*

A votre bonne pondération (suite)

Le transfert aux cantons des institutions pour handicapés et plus encore de l'enseignement spécialisé est un point fort de la bataille référendaire. Avec un certain nombre de malentendus. Tout le service des rentes individuelles sera maintenu sous la responsabilité de la Confédération qui gèrera seule l'AI. Les cantons seront soulagés de toute contribution à l'AI, ce qui libérera des sommes importantes (près d'un milliard) qu'ils pourront consacrer au financement de l'enseignement et des institutions spécialisés. Le droit à un enseignement spécialisé sera constitutionnellement reconnu. Les cantons devront, en ce domaine, définir leur stratégie qui devra être approuvée. Au bout du compte, la crainte et la méfiance reposent sur les difficultés financières des cantons. A la recherche désespérée de l'équilibre budgétaire ne seront-ils pas tentés de réaliser là aussi des économies, comme plusieurs, tel Zurich, l'ont fait pour l'abaissement des primes d'assurance maladie? La confiance dans la bonne volonté des cantons de re-

prendre les tâches transférées à eux seuls est un facteur essentiel de pondération.

Enfin la Confédération prend en main la régionalisation en définissant les domaines où les cantons doivent collaborer et à la demande de ses partenaires elle s'octroie le pouvoir d'y contraindre un canton réfractaire. La collaboration intercantonale est ainsi institutionnalisée (cf. article ci-dessus). Les critiques dénoncent l'impulsion donnée au droit intercantonal (un quatrième niveau), d'autres jugent excessifs les pouvoirs de contrainte de l'Etat central.

Globalement, à cause de sa complexité, le projet RPT est trompeur. Condamné par certains comme hyperfédéraliste, il est d'inspiration centralisatrice, même si certaines compétences sont déléguées aux cantons. Là où il innove, il veille à conforter le système. Mais le grand remue-ménage sera aussi l'occasion de repenser certaines méthodes de gestion. La marge de manœuvre est très étroite. La saisir tout de même ne peut être qu'un pari. *ag*

Tout compte fait (suite)

expriment crûment leur égoïsme de riches: ils ne veulent pas payer davantage pour les moins bien lotis. Le rejet de la part de la gauche est plus difficilement compréhensible. Les socialistes, dans leur majorité, n'ont jamais adhéré au projet de nouvelle répartition des tâches, y voyant à tort le retour à un cantonalisme étriqué. Leur défense des intérêts des invalides ne convainc pas: si les établissements spécialisés dépendent dorénavant des cantons, la Confédération édictera une législation fixant les objectifs et les standards à respecter. Et si la loi se révèle insuffisante, c'est elle qu'il faut attaquer en référendum le moment venu et non la RPT. Au jeu du tout ou rien, la gauche fait celui des conservateurs, alors que, tout compte fait, le projet de RPT représente un progrès dans les rapports entre Etat central et cantons. *jd*

Les droits politiques sous surveillance

Une nouvelle disposition constitutionnelle permettra bientôt aux juges de Mon-Repos de sanctionner les irrégularités des campagnes électorales.

La Cour suprême des Etats-Unis décidera peut-être une nouvelle fois du nom du président américain. Jusqu'à maintenant, la plus haute autorité judiciaire helvétique n'est jamais intervenue dans le résultat d'une votation fédérale, faute de compétence. Mais, une nouvelle disposition constitutionnelle, pas encore en vigueur, va donner au Tribunal fédéral cette prérogative. Une innovation passée inaperçue jusqu'ici qui pourrait bien bouleverser les mœurs institutionnelles.

Le vote sur les naturalisations tranché par les juges de Mon Repos? Cette hypothèse théorique pourrait bien devenir réalité, lorsque l'article 189 lit. f de la Constitution fédérale sera entré en vigueur. Cette disposition, acceptée par le constituant le 12 mars 2000 dans le cadre de la réforme de la justice, confère au Tribunal

fédéral de nouvelles compétences pour statuer sur les recours en matière de droits politiques fédéraux. Actuellement, ce sont en principe des autorités politiques - le Conseil fédéral et le Conseil national - qui statuent sur le résultat des votations et des élections fédérales. Mais, demain, lorsque la nouvelle loi sur le Tribunal fédéral (cf. *DP* n°1617), et avec elle la révision constitutionnelle, entreront enfin en vigueur, les juges fédéraux pourront s'inviter dans ce débat.

Des règles restrictives

Cette intervention judiciaire risque de provoquer quelques sursauts. En effet, le Tribunal fédéral a développé une abondante jurisprudence en la matière, puisqu'il se prononce depuis sa création sur la régularité des scrutins communaux et cantonaux. Selon une formule consacrée, il garantit la libre

formation de l'opinion des citoyens et l'expression fidèle et sûre de leur volonté. Au fil de leurs arrêts, les juges de Mon-Repos ont façonné d'importantes règles, notamment s'agissant de la légitimité des interventions des autorités politiques dans les campagnes de votation. Une question d'une brûlante actualité depuis le silence de Christoph Blocher sur les scrutins concernant les naturalisations et les déclarations fracassantes de Pascal Couchepin qui l'ont suivi (cf. *DP* n° 1620).

Une analyse des arrêts rendus (cf. encadré) démontre que le Tribunal fédéral s'en tient encore à des règles relativement restrictives en la matière et qu'il n'admet qu'avec réserve qu'une autorité politique s'engage dans une campagne précédant une votation. Les juges ont parfois été jusqu'à annuler le résultat d'une votation populaire. Le plus souvent, ils se bornent à

taper sur les doigts des autorités politiques qui interviennent de trop près dans les campagnes. A l'inverse, la jurisprudence exige aussi que les autorités réagissent, lorsque des informations grossièrement erronées circulent, comme ce fut le cas dans les jours précédant le vote sur les naturalisations.

Certes, les actes du Conseil fédéral (comme le message explicatif) et ceux de l'Assemblée fédérale échapperont à la sanction du Tribunal fédéral (art. 189 al. 4 de la Constitution). En revanche, l'intervention d'un service de l'administration dans la campagne pourrait parfaitement susciter des recours. Il est un peu tôt pour mesurer toutes les conséquences de cette nouveauté. Mais, il paraît logique que le troisième pouvoir sanctionne le respect des garanties fondamentales et assure le respect des règles du jeu démocratique. *ad*

Quelques exemples illustratifs

En 1990, le résultat du scrutin de 1983 sur le rattachement du district de Laufon au canton de Berne fut réduit à néant par un arrêt de Mon-Repos. Il fut prouvé que le gouvernement bernois avait utilisé un montant provenant des fameuses «caisses noires» pour faire campagne en faveur du maintien du district dans le canton (ATF 114 Ia 427).

Dans un arrêt de 1986, l'intervention du gouvernement uranais qui avait fait publier deux pages d'information officielle dans des quotidiens, en plus du traditionnel message fourni aux électeurs avec le matériel de vote, a été considérée comme illicite par le TF qui n'a toutefois pas annulé le résultat de la votation (ATF 112 Ia 332).

En 2000, le Conseil fédéral estime que le vote par les Chambres d'un crédit de 700 000 francs pour la campagne en faveur des accords bilatéraux I ne constitue pas une intervention disproportionnée. A la lumière de sa jurisprudence, le Tribunal fédéral aurait peut-être proposé une autre solution... (JAAC 64/104; www.vpb.admin.ch/homepage_fr.html).

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:

Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Daniel Delley (jd)

Alex Dépraz (ad)

André Gavillet (ag)

Daniel Marco (dm)

Charles-F. Pochon (cfp)

Jean-Christophe Schwaab (jcs)

Responsable administrative:

Anne Caldelari

Impression:

Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, cp 5863

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail

redaction@domainepublic.ch

administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

La coopération policière et judiciaire avec l'Europe est le noyau dur des Bilatérales bis. L'accord de Schengen, associé à celui de Dublin sur l'asile se veut une réponse à l'insécurité que génère la mondialisation.

Schengen: révolution sécuritaire

Le terrorisme, le banditisme international, le trafic de drogues et autres menaces contre la sécurité ne peuvent pas être arrêtés aux portes de la Suisse. Les frontières sont des passoires. C'est pourquoi Berne lorgne depuis dix ans vers la coopération policière européenne, issue de l'accord Schengen, en vigueur depuis 1986 et prolongé par la convention de Dublin sur l'asile. Bruxelles a d'abord refusé, puis a proposé un troc. La Suisse participera à l'Europe des polices, si elle accepte un accord sur la fiscalité de l'épargne. L'accord Schengen comporte une panoplie de mesures d'inégale importance pour la Suisse.

Abolition du contrôle des personnes

La mesure est d'apparence spectaculaire, mais elle codifie pratiquement un état de fait. La

présentation de son passeport à Bardonnex est exceptionnelle et la plupart des points de passage ne sont plus gardés. Mais comme il n'y a pas union douanière entre la Suisse et l'Europe, le contrôle des marchandises subsiste. Les douaniers resteront en place. Le cœur du projet est donc ailleurs.

Frontières extérieures renforcées

Les pays européens périphériques doivent répondre de la sévérité du contrôle de leurs frontières. Au centre de l'espace Schengen, la Suisse n'a de frontière extérieure que dans ses aéroports. C'est là où les contrôles sont les plus aisés.

Visa unique

La liste des pays qui doivent obtenir un visa et les conditions de son octroi seront régies par une règle unique. C'est le corollaire du renforcement des fron-

tières extérieures. Les consulats suisses chargés d'octroyer un visa auront une responsabilité renforcée. Ils devront notamment consulter le fichier Schengen pour débusquer, entre autres, les passeurs et les filières de l'immigration illégale. Avantage touristique: les visiteurs d'outre-mer n'auront besoin que d'un seul visa pour la Suisse et le reste de l'Europe.

Observation et poursuite transfrontalières

Les policiers des Etats voisins auront le droit de pénétrer en Suisse pour observer ou poursuivre un délinquant. Dans les cas urgents, ils pourront le faire sans autorisation de la police locale. La Suisse ne pourra pas s'opposer à la surveillance d'un trafic de drogues ou de marchandises en contrebande. Une coopération policière transfrontalière à peu près équivalente existe déjà par des accords bilatéraux passés avec la France, l'Allemagne et l'Autriche.

Gigantesque fichier

C'est le cœur du dispositif. La Suisse aura accès en ligne à tous les avis de recherche de personnes et de marchandises douze millions de données - collectés dans les pays européens. Elle mettra les siens dans le circuit. Avec le SIS (système informatique Schengen), la police essaie d'être aussi rapide que les criminels et de démanteler les réseaux mafieux. Les risques d'abus de la mise en fiche existent toujours. Schengen impose donc l'application

des règles du Conseil de l'Europe sur la protection des données.

Echange d'informations

Les polices des Etats de Schengen sont tenues de s'accorder assistance pour prévenir les délits en échangeant de nombreuses informations non contenues dans le SIS sur des personnes suspectées: identité de propriétaires de véhicules, raccordements téléphoniques, domicile, etc. Ces informations ne sont toutefois accordées que si la législation nationale l'y autorise.

Entraide judiciaire

La coopération policière est flanquée d'une entraide judiciaire. Chaque Etat membre est tenu de donner des informations sur les procédures pénales en cours. Mais une information est également due lorsqu'il y a une simple procédure administrative. Le point est délicat. Il touche au secret bancaire. Après de longues tergiversations, la Suisse a dû accepter que cette entraide s'applique aux infractions dans le domaine des impôts indirects (accises, TVA, droits de douane).

Les accords de Schengen réveillent des réflexes émotionnels aux deux extrêmes de l'échiquier politique. La droite nationaliste croit voir disparaître la frontière, élément essentiel de la souveraineté. La gauche de la gauche, abondamment fichée à l'époque de la guerre froide, est sensible aux craintes que soulève un renforcement du pouvoir policier. at

Elections locales bernoises

Tobias Hirschi, un jeune nationaliste, a été élu au Conseil général de Langenthal grâce au faible taux de participation (2.14%) et avec les voix des électeurs de tous les partis. Selon les résultats publiés par le *Bund*, 149 provenaient de l'UDC, 22 de listes socialistes, 20 de listes radicales, 4 de listes évangéliques populaires, 4 de listes jeunes radicales, 2 de listes vertes et 26 de listes sans en-tête. L'égalité des chances électorales est respectée à Kehrsatz dans la banlieue bernoise. La municipalité est en majorité féminine car les trois partis principaux (radicaux, socialistes, UDC) ont élu un homme et une femme, et les Verts, une femme. Finalement, le 28 novembre, les élections communales auront lieu à Berne où une majorité rouge-verte domine depuis douze ans. cfp

La gauche veut dicter de conditions d'adhésion à l'Europe. Elle oublie que l'Union n'est pas prête à négocier son fonctionnement. C'est une fois l'intégration réalisée que le PSS devra défendre ses revendications au sein des institutions communautaires.

La stratégie ambiguë des socialistes

Le Parti socialiste suisse reste la formation politique la plus européenne. Il l'a confirmé lors de son récent congrès à Naters : la voie bilatérale n'a plus d'avenir ; le Conseil fédéral doit ouvrir rapidement des négociations d'adhésion.

Emporté par son élan, le PSS veut faire de la prochaine votation sur l'accord de Schengen-Dublin un test de l'ouverture européenne de notre pays. Peter Bodenmann n'a pas hésité à proclamer que « nous ne votons pas sur Schengen mais sur l'Europe ». Cet enthousiasme fait le jeu des isolationnistes et de l'UDC, pour qui cet accord n'est qu'un marche-pied vers l'adhésion. Le faux pas du Conseil fédéral, déposant la demande d'adhésion de la Suisse juste avant la votation sur l'Espace économique européen, devrait pourtant servir de leçon.

Pour gagner la votation référendaire l'an prochain, l'évocation de l'idéal européen ne suffira pas ; il faudra convaincre le peuple des avantages concrets de l'espace Schengen/Dublin.

Les risques du référendum

L'enthousiasme européen de la gauche se conjugue mal avec les menaces syndicales de référendum contre l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux membres de l'Union. Le PSS n'a pas clairement pris ses distances à l'égard d'un éventuel référendum qui, si l'accord était rejeté, mettrait en péril l'ensemble des accords bilatéraux et aggraverait l'isolement de la Suisse. Un résultat négatif qui n'attristerait pas la droite nationaliste.

Enfin, si les socialistes revendiquent l'ouverture rapide de négociations en vue d'une

adhésion à l'Union européenne, ils exigent du Conseil fédéral qu'il préserve le pays des méfaits du libéralisme, en particulier dans le dossier des services publics. Le PSS est certes légitimé à défendre son programme. Mais il ne peut oublier que nous sommes demandeurs d'une Europe qui n'est pas prête à négocier le marché unique et ses règles. C'est une fois l'adhésion acquise que la gauche helvétique, avec la gauche européenne, dans le cadre des institutions européennes, devra batailler pour qu'aboutissent ses revendications. Mais elle ne peut faire de l'acceptation de ses desiderata un préalable à son appui à une adhésion, sous peine de desservir la cause même de l'adhésion. Le PSS rappelle, probablement à juste titre, qu'il n'y aura pas d'adhésion possible sans l'appui de la gauche. Sans l'appui de la droite non plus. *jd*

Syndicats

Le défi du travail précaire

Parmi les priorités évoquées par la direction du nouveau syndicat Unia figurent notamment la liberté d'organisation, le droit de grève et l'égalité des droits entre hommes et femmes. Ces dossiers importants ne doivent pourtant pas occulter la croissance des emplois précaires.

Cette tendance doit permettre de réduire le coût du travail en ajustant, à court terme, le nombre et la polyvalence des travailleurs aux fluctuations de la demande. Les statistiques révèlent un usage toujours plus grand, et dans tous les secteurs d'activité, de formes de travail atypiques qui échappent aux conventions collectives. De cette manière, licenciements et embauches se succèdent à un rythme accéléré.

En effet, les conventions collectives de travail (CCT) représentent pour beaucoup d'employeurs une rigidité qu'ils tentent d'éviter en

externalisant certains coûts. Cette externalisation passe notamment par le recours aux emplois précaires, tels que le travail sur appel, le travail temporaire, le travail des faux indépendants, la sous-traitance, le travail frauduleux, etc. Les travailleurs occupant ces emplois sans qualifications reconnues, sans perspectives d'avenir professionnel et aux conditions d'exercice pénibles, échappent aux protections représentées par les CCT.

Une résolution adoptée par le dernier congrès du SIB, puis par le premier congrès d'Unia, demande à la direction de traiter en priorité des mutations que subissent les rapports contractuels de travail et des questions transversales aux branches et secteurs d'activité. Car, comme le dit Murad Akincilar, permanent du SIB : « Il ne faut pas que les CCT deviennent un îlot dans un océan de précarité ! » *dm*

Quand les syndicats jouent à Madame Soleil

*Le principal syndicat de la fonction publique vaudoise (FSF) prédit l'avenir. Il a signé un accord salarial avec le Conseil d'Etat plafonnant l'indexation à 0.25 point jusqu'en 2007. Les négociateurs syndicaux ont apparemment la réponse aux questions que tous les économistes se posent : ni l'augmentation des prix du pétrole ni d'autres circonstances n'entraîneront une importante inflation en 2005 et 2006. Les droits des salariés de la fonction publique seront donc préservés. Quant au gouvernement, il s'est engagé à compenser intégralement les salaires en 2008 en fonction du renchérissement en 2007. Il a donc lui aussi une boule de cristal. Quoique : en 2008, le Conseil d'Etat chargé d'appliquer cet accord sera issu de nouvelles élections. L'actuel gouvernement a-t-il vu l'avenir sous la forme d'un changement de majorité? *ad**

Le gouvernement du non

La démission du conseiller d'Etat zurichois Christian Huber trahit une fois de plus le penchant de l'UDC pour l'opposition, malgré la volonté de renforcer sa présence dans les gouvernements cantonaux.

L'UDC zurichoise a une longue tradition de gouvernement. Malgré le durcissement des positions et la politique de plus en plus oppositionnelle de la section la plus emblématique de ce parti, personne n'a songé ces dernières années à lui contester ses deux sièges au Conseil d'Etat. Mais pour la succession du responsable des finances Christian Huber, l'ancien allié démocrate-chrétien a lancé un candidat, arguant qu'à l'instar de la situation au niveau fédéral, l'UDC n'est plus capable de se comporter en parti de gouvernement.

Christian Huber a démissionné en septembre dernier, lassé par les attaques incessantes de son propre parti. Pourtant, le magistrat UDC, dont les compétences lui avaient valu les louanges de tous bords, avait tout pour plaire à sa base et a

fait beaucoup pour traduire les revendications de son parti dans la politique financière du canton. Sous sa direction, paquets d'économies (dont le dernier a été accepté par le peuple lors de la votation de septembre) et baisses d'impôts se sont succédés. Mais l'UDC en a voulu toujours plus. Le parti, relayé par son satellite anti-impôts, la «Ligue des contribuables», n'a eu de cesse d'attaquer son conseiller d'Etat et de refuser les budgets qu'il défendait, au prétexte que les mesures n'allaient pas assez loin. Christian Huber s'est aussi souvent retrouvé au centre des attaques contre les salaires des magistrats, fers de lance des tentatives systématiques des agrariens zurichois de décrédibiliser l'Etat et la «classe politique».

L'intervention du conseiller d'Etat contre le paquet fiscal a

encore envenimé la situation: la menace d'exclusion du parti a même été lancée, mais sans suite. La démission de Huber n'a rien apaisé. Sitôt sa décision rendue publique, le ministre a été traité de «paresseux filant vers une retraite dorée» par le chef du groupe UDC au Grand Conseil.

Le parti de l'opposition

L'aile «dure» de l'UDC n'est donc effectivement pas capable de se comporter en parti de gouvernement. Ses élus sont contraints d'appliquer son programme à la lettre. Lorsqu'ils se rendent compte que ces revendications extrémistes ne pourront pas être appliquées dans leur intégralité, ils sont accusés de trahison et le parti tente de les mettre au pas par tous les moyens. Cette stratégie d'opposition permanente a des effets électoraux: malgré ses succès

dans les législatifs, l'UDC peine toujours à entrer dans les exécutifs. Le dernier exemple étant Bâle-Ville, où l'égérie de l'aile droite de l'UDC, Angelika Zanolari, n'a fait qu'un score très médiocre, lors de l'élection au Conseil d'Etat, malgré le nouveau renforcement du parti au parlement.

Maintenant, le parti zurichois a désigné Toni Bortoluzzi, membre de son aile la plus dure, comme candidat à la succession Huber. Pour les radicaux, qui font profil bas afin de ne pas se mettre à dos leur puissant allié, Bortoluzzi a «la carrure d'un homme de gouvernement». Mais pour la majorité de la classe politique, son élection confirmerait plutôt l'UDC dans sa stratégie d'opposition, tout en lui permettant de participer au gouvernement. *jcs*

Réseaux

Tous les hommes de Zurich

La publication de listes des personnalités qui font fonctionner la vie publique est courante. Dans la France des années trente, «les deux cents familles» qui étaient censées dominer l'économie avaient eu du succès lors de l'avènement au pouvoir du Front populaire. En Suisse, de telles listes existent aussi. En Suisse romande par exemple, le journaliste Michel Baettig a publié en 1977 *Ceux qui font Genève*. L'exercice continue d'intéresser les lecteurs puisque *Das Magazin*, supplément hebdomadaire du *TagesAnzeiger*, a consacré sa première édition d'octobre à la présentation des acteurs qui font fonctionner Zurich. Il y en a également un peu plus de deux cents, pas tous zurichois, du monde de l'économie, des arts, des médias. Il y a des omissions qui ne font probablement pas plaisir. Le professeur Christoph Morgeli, conseiller national UDC, est sur la liste, mais le président du parti, Ueli Maurer, n'y est pas.

Trois personnalités sont citées en relation avec le Parti socialiste: le conseiller fédéral Moritz Leuenberger, «seule personnalité véritablement importante de la gauche moderne dans la politique suisse...», le maire de Zurich, Elmar Lederberger, «auquel il manque la confiance aveugle que l'économie accorde traditionnellement à un radical» et le publicitaire Hermann Strittmacher, propriétaire de l'agence GGK, «fan depuis des années du Parti socialiste et des Grashoppers dont il est membre du comité...». Les éditeurs sont bien représentés. Concernant Ringier, *Das Magazin* parle d'une mafia du pied sud du Jura constituée par Frank A Meyer, Werner De Schepper, rédacteur en chef de *Blick*, et Bernhard Weissberg. Notons aussi la présence de Hans Peter Rohner, chef de Publigroupe à Lausanne, pour son influence dans la concentration en cours dans la presse suisse, via *economiesuisse*. *cfp*

Le foyer et le travail n'ont pas de sexe

Le dernier numéro des *Nouvelles questions féministes* attaque de front la question du travail et de la famille. Où il ne s'agit plus de concilier l'emploi de femmes et les tâches domestiques.

Nouvelles questions féministes refuse de réconcilier l'emploi féminin avec la vie de famille selon le modèle sponsorisé par l'économie. Le temps partiel des femmes avec des perspectives de carrière réduites et des postes subalternes soulage à moindres frais le marché en mal de main-d'œuvre disponible. Le sacrifice tout naturel des mères et des épouses à la cause du foyer peut ainsi se perpétuer. Avec l'accord des femmes, d'un côté, qui croient entrevoir l'émancipation promise. Et le soutien des patrons, de l'autre, qui comptent déjà les dividendes de l'opération en passant pour des progressistes éclairés.

Or, il faut contester le caractère naturel du dévouement féminin. Pascale Molinier, maître de conférence à la Chaire de psychologie du travail du Conservatoire national des arts et métiers de Paris, démasque la haine des malades ou des enfants au cœur même de l'amour dit «spontané» et «instinctif» des femmes en charge des soins dans les familles et les établissements médi-

co-sociaux. L'abnégation féminine n'a rien de normal. L'agressivité latente, occultée de gré ou de force, refait surface dans les témoignages des soignantes. Même si le mythe de la femme aimante tient bon en public, reproduit par les travailleuses elles-mêmes, pétries de culpabilité. Seule solution : déféminiser les soins. Injonction peut-être naïve mais salutaire et qu'il faut répéter à l'envi.

L'exploitation des femmes par les femmes

Le travail des femmes ébranle leur destin domestique quand il s'affranchit du diktat patriarcal qui veut ménager - ou *manager* - la mère et l'employée. Nathalie Lapeyre et Nicky Le Feuvre de l'Université de Toulouse identifient un modèle en embryon de partage unisexe des tâches. Leur enquête sur la place des femmes dans les professions libérales en France, à côté de la schizophrénie conciliatrice et de l'image de la femme virile, discerne la tentative, minoritaire pour l'heure, de vivre au-delà des

sexes. Autrement dit, l'harmonisation de la carrière avec les contraintes domestiques concerne autant les hommes que les femmes. Le monopole féminin sur la famille perd ainsi son évidence. L'homme rentre au foyer. Et délaisse le bureau ou l'usine.

Mais avant, car ce n'est que musique d'avenir, il faut se rappeler que le travail des femmes occidentales s'appuie sur l'engagement de migrantes dont on exploite à bas prix l'amour maternel. Arlie Russel Hochschild, professeure de sociologie à l'Université de Californie, dénonce un phénomène en augmentation qui sépare mères et enfants des pays pauvres au nom de l'autonomie féminine chère au monde riche. La confession à mi-mots d'une ressortissante colombienne sans-papiers, établie à Genève, ébauche enfin les contours et l'étendue de la servitude contemporaine des femmes. Trop souvent muette. *md*

«Famille-Travail: une perspective radicale».

Nouvelles questions féministes.

Vol. 23, n° 3, 2004, Antipodes.

Ecole

Le modèle finlandais

La Finlande caracole en tête des classements des pays les plus compétitifs économiquement. Et ses voisins scandinaves la suivent de près. Pour expliquer cette bonne forme, les évaluateurs ont mis en évidence la qualité du système éducatif et de formation de ces pays.

La Suisse, économiquement essoufflée depuis une bonne décennie, lorgne avec envie du côté du nord. D'autant plus que notre pays n'avait pas brillé

dans le cadre de l'enquête Pisa - qui évaluait les compétences en matière de compréhension linguistique, en mathématiques et en sciences naturelles des élèves des pays de l'OCDE.

Or les réformes envisagées ici semblent toujours ignorer les caractéristiques du modèle finlandais. Pour preuve récente, le projet d'initiative annoncé par le parti radical. Bruno Vanoni (*Tages Anzeiger* du 23 octobre 2004) a dressé une liste de ces réformes à contresens.

- La scolarisation précoce. En Finlande, l'école n'est obligatoire qu'à partir de 7 ans.
- L'encouragement des enfants les plus doués et une sélection accrue. La Finlande a supprimé la sélection au cours des neuf premières années de scolarité.
- Le retour des notes au niveau primaire, là où elles avaient été supprimées. La Finlande ne connaît pas l'évaluation par les notes jusqu'au septième degré scolaire.
- L'initiative préparée par les radicaux suisses envisage une centralisation des moyens d'enseignement et des méthodes pédagogiques. La Finlande connaît certes un plan d'études national qui fixe les objectifs à atteindre. Mais les communes disposent d'une large autonomie dans la réalisation de ces objectifs. Ainsi l'offre de formation traduit une grande diversité pédagogique. *jd*

Alice, ma veuve, ma chérie

Jean-Jacques Corbaz, pasteur

*Le Feuilleton d'Anne Rivier suscite la réaction d'un lecteur.
Depuis l'au-delà, il imagine la réponse du pasteur défunt à sa femme Alice.*

Je souris en pensant à ton étonnement à me lire. Multiple. D'abord, parce que je ne t'ai pas écrit souvent. Alors, maintenant que je suis «ton feu», ce doit être particulièrement inattendu. Pourtant, tes lettres me touchent, et y répondre s'impose à moi de manière presque brûlante. Et puis, bien sûr que j'hésite à t'appeler «ma chérie». Tu le sais, les mots ne sont jamais sortis facilement, ni de ma bouche ni de ma plume. Pas démonstratif, pudique, voire taciturne, le Jean-Paul Wermeille. Combien de fois t'ai-je dit «ma chérie» au cours de ces vingt dernières années? Trop peu à mon désir. C'est bête, il me semble que souvent, je n'osais pas.

Oui, oui, évidemment, il y a - non, il y avait - Julie Cachelin. Ou plutôt son fantôme, puisque je n'ai jamais réussi à aborder le sujet avec toi. Quel âne j'ai été... Il a fallu que ce soit toi, qui pourtant ne respirez pas (pas encore) l'Esprit d'En-Haut, qui y viennes. Une fois de plus, je ne brille pas par mon audace. Mais ça, tu le sais très bien. Très.

Alors, d'abord, merci d'avoir eu le courage de mettre Julie à plat sur la table - si j'ose dire en pensant à son nez proéminent! Imagines-tu l'émotion que tu me fais, quand je lis «j'avais peur que tu nous plaques»? Mais, ma brave Alice, je croyais bien être le seul à redouter une rupture. Et ça, ça ne m'aidait pas à cracher le morceau. Sans toi, je devenais quoi? Et sans Jeanne, mon trésor...

Tu te souviens, quand tu écoutais dix fois par jour la chanson de Jean Ferrat? «Avec le commodore et avec l'ami Pierre, ce qu'on va s'en payer mes petits rigolos, en dansant la bourrée des trois célibataires: nos femmes se sont fait la malle avec leur libido»... Comme j'angoissais en imaginant que c'était ton envie que tu exprimais en repassant sans cesse ce disque. Alors, j'ironisais, pour exorciser ma peur: «Avec le pommodore et avec l'abbé Pierre...» - et tu bisquais, bien sûr, à tous les coups.

Je vais essayer de ne plus jouer au jeu des reproches, les yeux dans les poches. Nous n'y avons que trop été assidus, tous les deux, après nos années de soleil. Sache donc que Julie Cachelin a débarqué dans mes désirs un automne de lassitude: j'étais fatigué d'écouter les mêmes récits de paroissiennes grippées de solitude, les mêmes peurs d'avoir un cancan, un cancer; les mêmes tout petits riens qui empoisonnent l'existence, goutte à goutte, faute de savoir prendre de la distance. Et voilà que, quand je rentrais à la maison, j'entendais un lamento semblable. Je ne dis pas que c'était de ta faute, je précise, mais ce dont j'avais besoin, c'était une autre musique.

Oui, bon, tu as compris: la fugue, ça se joue à l'orgue. Et Julie a su y mettre les jeux qu'il fallait. «Le pasteur Merveille», elle m'appelait. Une fois de plus ma faiblesse de caractère m'a trahi, tu viens aussi de le penser toi-même. Et puis, un corps jeune, différent, mystérieux; à conquérir. Malgré mon côté routinier, je rêvais de changement, comme pour retrouver mes seize ans; ardent. J'ai aimé désirer. Tu vois, même petit bourgeois, ton feu n'est pas de bois. J'ai donc un tant soit peu fui la réalité, et tu m'en vois terriblement désolé. Pourtant, sache-le, peu à peu ma relation avec Julie m'est devenue moins gratifiante. Je me sentais moins libre. J'avais davantage besoin de m'évader, de sortir. C'est alors que j'ai vraiment apprécié le jardin. Seul

avec mes légumes, je n'entendais plus que la voix fragile du Créateur à travers le vent, le soleil, la vie qui pousse et fleurit... Les abeilles, les papillons étaient mes meilleurs paroissiens. J'ai passé de plus en plus de temps dans ce coin (tu te souviens? Paradis, ça veut dire jardin).

Bien sûr, il m'arrivait de culpabiliser. Il y avait tant à faire dans nos cinq villages: les malades, les dépressifs, les solitaires; les enfants, les catéchumènes; les couples à marier, les baptêmes; les oui, les morts à enterrer, les veuves à entourer... Mais quand je me sentais las, peu disponible, eh bien je ne trouvais que la force d'aller désherber mes carreaux. Faible, je te l'accorde. Mais je n'avais pas mieux en stock.

Savais-tu que, souvent, on peut choisir le lieu de son Départ? Pour moi, en tout cas, je n'aurais pas voulu quitter la vie ailleurs. C'est dans ce jardin que je me suis senti le plus heureux. Et c'est pour cela aussi que j'ai aimé les paroles de Laporte. Pas à l'église, donc, - et ça me fait presque plaisir que tu le trouves pire prédicateur que moi. Mais ce qu'il a dit sur le silence, touchant, et le dépouillement. Je crois qu'il avait compris plus de choses que je ne lui en avais dites.

Le culte, par ailleurs, je n'en attendais rien. Absolument rien. Les services funèbres ne sont pas faits pour les morts, mais pour les vivants. Ceux qui restent doivent apprendre à vivre sans l'absent, quels que soient leurs sentiments pour lui (et tu l'éprouves bien, j'aime ton expression de deuil à plein temps). Le culte, c'est justement un temps fort de ce travail. Parler ou non du défunt? Prier? Chanter, juste ou faux? Rire? Pleurer? Sermonner? Se taire? La seule vraie question est: de quoi avez-vous besoin pour passer ce cap?

Alors, un autre ou Laporte, que m'importe. Tu l'appelles deux fois mon ami; j'hésiterai à le qualifier ainsi. Mais ai-je jamais eu de réels amis? Collègue à mon sens lui convient mieux. J'allais écrire «collègue», avec un triple «L» collé au palais, royal et giscardien... Son parler ampoulé me fait encore sourire, ici haut.

Mais, permets-moi de marquer ici un désaccord. Notre fille ne manque pas d'humour. Seulement, elle avait besoin d'autre chose, pendant ce prêche besogneux. Besoin de repenser sa vie, de la réorganiser. D'inventer une autre relation avec moi. Déjà que ce n'était pas simple, face à face. Déjà que ma tendresse était presque toujours maladroite: ou trop proche, donc intrusive, ou trop lointaine, donc paraissant indisponible ou indifférente. Jeanne n'avait pas les mêmes demandes que toi, en ce calme premier octobre. Toi, tu as plus vécu, tu sais mieux prendre du recul.

Jeanne, tu lui feras lire cette lettre, je t'en prie. Moi qui ai tant parlé d'amour en chaire, mais qui ai si mal su vraiment aimer, en chair, j'aurais voulu lui montrer mon affection tellement mieux, plus fort, plus lumineux. Crois-tu que ces lignes...

Je vous embrasse toutes les deux. Un jour, je pourrai de nouveau vous serrer dans mes bras. Ici, c'est... c'est impossible à décrire, mais mille fois, des milliards de fois mieux que tout ce que j'imaginai. Vous verrez. Je vous attends. ■